

Compte rendu de la séance du 13 juillet 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Géraud MARCASTEL

Ordre du jour:

- AFFAIRES GENERALES

- AVIS DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - SAS AURILLAC CHALEUR BOIS - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE ET GAZ - RUE DE L'YSER - AURILLAC
- CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL / COMMUNE - AMENAGEMENT CARREFOUR GIRATOIRE EN TRAVERSE DE CARBONAT - RD 58 ET RD 101
- CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL / COMMUNE - VOIRIE RD 617

Délibérations du conseil:

AVIS - DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE SAS AURILLAC CHALEUR BOIS - CHAUFFERIE BIOMASSE ET GAZ - RUE DE L'YSER (D 2018 049)

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que par arrêté n° 2018-0768, le préfet du Cantal a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS AURILLAC CHALEUR BOIS (ACB) pour un projet de construction d'une chaufferie biomasse et gaz, situé rue de l'Yser à Aurillac, en application de l'article L 181-1-2° du code de l'environnement.

Cette enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs, débutera le 9 juillet 2018 et se terminera le 9 août 2018. La commune d'Aurillac a été désignée siège de l'enquête. Le commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie d'Arpajon-sur-Cère le jeudi 19 juillet de 9h à 12h.

En application de l'article R 181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur le dossier de demande sur la période du 9 juillet au 24 août 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- de se prononcer favorablement à la demande d'autorisation environnementale sollicitée par la SAS AURILLAC CHALEUR BOIS (ACB) pour un projet de construction d'une chaufferie biomasse et gaz, situé rue de l'Yser à Aurillac.

**CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL / COMMUNE - TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE VOIRIE - RD 617 (D 2018 050)**

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de la RD 617 "Route de Milly - Route de Cabrières" en traverse de "MILLY-CRESPIAT", d'un commun accord entre les parties, il a été décidé que le Département donne délégation à la Commune, à titre gratuit, pour exercer en son nom et pour son compte la maîtrise d'ouvrage des travaux suscités, avant la réfection de la chaussée prévue par le département.

S'agissant des conditions financières, l'inscription de cette opération au tableau de programmation pluriannuelle des investissements routiers en traverse d'agglomération n'étant pas réalisée au titre de l'année 2018, l'intégralité du financement est à la charge du maître d'ouvrage délégué. L'engagement du Département pour une participation financière estimée à 17 596.00 € H.T. est différé à un examen budgétaire ultérieur.

Il est proposé d'adopter le projet de convention relative aux travaux d'aménagement des abords de la RD 617.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention relative aux travaux d'aménagement des abords de la RD 617 "Route de Milly - Route de Cabrières" en traverse de "MILLY-CRESPIAT".

**CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL / COMMUNE - GIRATOIRE
CARBONAT - RD 58 - RD 101 (D 2018 051)**

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre des travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire en traverse de Carbonat franchissable à l'intersection des rues Jean Toyre et Antonin Dusserre, RD 58 et RD 101, d'un commun accord entre les parties, il a été décidé que le Département donne délégation à la Commune, à titre gratuit, pour exercer en son nom et pour son compte la maîtrise d'ouvrage des travaux suscités.

S'agissant des conditions financières, l'inscription de cette opération au tableau de programmation pluriannuelle des investissements routiers en traverse d'agglomération n'étant pas réalisée au titre de l'année 2018, l'intégralité du financement est à la charge du maître d'ouvrage délégué. L'engagement du Département pour une participation financière estimée à 34 870.00 € H.T. est différé à un examen budgétaire ultérieur.

Il est proposé d'adopter le projet de convention relative aux travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire en traverse de Carbonat franchissable à l'intersection des rues Jean Toyre et Antonin Dusserre, RD 58 et RD 101.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention relative aux travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire en traverse de Carbonat franchissable à l'intersection des rues Jean Toyre et Antonin Dusserre, RD 58 et RD 101.